MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 86 (1987), p. 1-32

Sydney H. Aufrère

Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724710915 *Tebtynis VII* Nikos Litinas
9782724711257 *Médecine et environnement dans l'Alexandrie médiévale* Jean-Charles Ducène
9782724711295 *Guide de l'Égypte prédynastique* Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant
9782724711363 *Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*
9782724710885 *Musiciens, fêtes et piété populaire* Christophe Vendries
9782724710540 *Catalogue général du Musée copte* Dominique Bénazeth
9782724711233 *Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 40* Emmanuel Pisani (éd.)
9782724711424 *Le temple de Dendara XV* Sylvie Cauville, Gaël Pollin, Oussama Bassiouni, Youssreya Hamed

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

ÉTUDES DE LEXICOLOGIE ET D'HISTOIRE NATURELLE VIII-XVII [1]

REMARQUES AU SUJET DES VÉGÉTAUX INTERDITS DANS LE TEMPLE D'ISIS À PHILAE

Sydney AUFRÈRE

Le texte connu sous le nom de « L'Interdit de Philae » fut publié, il y a une vingtaine d'années par Hermann Junker sous le titre *Vorschriften für den Tempelkult in Philä* (*Studia Biblica et Orientalia,* vol. III, *Oriens Antiquus* [= *Analecta Biblica* 12], Roma 1959, p. 151-60). Il se trouve de part et d'autre de la porte qui s'ouvre au Nord-Ouest de la cour sise entre le premier et le deuxième pylônes. Il s'adresse aux portiers et aux prêtres du temple, leur enjoignant, dans l'inscription gravée sur le montant Ouest, de n'amener ni consommer un certain nombre de choses : « Voici les choses interdites que l'on ne doit ni consommer ni amener dans le temple : (VIII [1]) (IX [2]) (X [3]) (XI [4]) (XII [5]) (XIII [6]) (XIV [7]) (XV [8]) (XVI [9]) (XVII [10]) , l'âne, le chien, l'incirconcis et le bouc ».

Tout familier de la botanique égyptienne connaît l'existence de ces végétaux interdits, signalés plusieurs fois aux *Belegstellen* du *Wörterbuch* (III, 203, 14; V, 79, 14; 520, 14) par Loret, dans ses carnets [2], et, plus récemment, dans les *Matériaux relatifs à la Botanique égyptienne* (1980), réunis par le Dr Charpentier. Il n'existe pas d'étude approfondie à leur sujet quoique leur intérêt dépasse de loin l'unique souci lexicographique car le tabou qui pèse sur elles tient probablement compte de leur aspect et de leurs vertus. Nous nous proposons d'en livrer une approche nouvelle maintenant que les instruments de travail mis à la disposition des chercheurs se sont multipliés.

[1] Ces études font suite à *Etudes de lexicologie et d'Histoire Naturelle* I-III (*BIFAO* 83, 1-31), IV-VI (*ibidem* 84, 1-21), VII (*ibidem* 85, 23-31). Elles seront suivies d'une autre série (*Etudes* XVIII-XXVI) à paraître dans le *BIFAO* 87. La plupart de ces études sont destinées à servir de matériaux à un travail intitulé : *Le « Mystère » de la régénération de l'Œil-d'Horus dans les temples tardifs* [abrégé ici *Mḥ wḏꜣt*]. Il est bien entendu que seul l'aspect strictement lexicologique a été abordé ici. On trouvera, pour certaines plantes, des compléments d'information dans notre *Mḥ wḏꜣt* (cf. *Etudes* XIII, XV).

[2] Loret, *Kêmi* 17, 25 (= p. 16 des carnets).

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

VIII (1). — , *ʿfꜣJ/W, LACTUCA VIROSA,* L., « LAITUE VIREUSE ? ».

Junker, *l.c.*, 154 : [Wb.] 1, 182 ist ein *ʿf, ʿf·t* und *ʿfꜣj* angegeben, *ʿf* « Art Unkraut », *ʿf·t* « offizinell verwendete Pflanze », *ʿfꜣj* « offizinell und im Zauber verwendet ».

, après quelque hésitation, ne peut désigner qu'une plante dont le nom se transcrit indifféremment, suivant les graphies, *ʿft, ʿfꜣj/w.*

En voici les orthographes répertoriées :

a) Bln 157 et 162;

b) 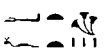 Bln 204;

c) Bln 201;

d) H. 209; p. Berlin 3027, B 4;

e) H. 34;

f) H. 42; p. Caire 86637, r°, 1.3 et 1.9;

g) Eb.;

h) Bln 162;

i) Philae.

Une série d'erreurs regrettables a entraîné une confusion à son sujet. Jéquier (*BIFAO* 19, 56-7) aboutit, dans la notice qu'il consacre à cette plante, à une étonnante contre-vérité, qui ne fut pas sans suite : « L'*âfa* est en même temps une plante comestible : elle est citée en première ligne parmi les légumes que mangeaient les prêtres de Philae ». A leur tour, les auteurs du *Wörterbuch* ont distingué la plante de Philae (graphie i) de la plante-*ʿfꜣj/w,* et, après eux, le Dr Charpentier (*Botanique,* 239 et 240). Or, comme nous le verrons, les deux notices doivent dorénavant être confondues.

ʿfꜣj/w fait sûrement l'objet d'un interdit alimentaire car le p. Caire 86637 r°, 1.3 prescrit, le 2e jour du premier mois d'*akhet :* « Tu ne mangeras ni plante-*ḏꜣjs,* ni plante-*ʿfꜣj/w,* ni céleri (*mꜣṯt*) », interdiction renouvelée le 8e jour du même mois (r° 1.9) en compagnie de la seule plante-*ḏꜣjs.* La comparaison de ces deux contextes — Philae et Calendrier du Caire — suffit seule à identifier à *ʿfꜣj/w.* Ce rapprochement est encore confirmé par la présence du couple *ʿfꜣj/w / ḏꜣjs* au p. Berlin 3027 (cf. *Etude* IX), où les vertus prophylactiques de notre plante apparaissent de la façon suivante — il s'agit de

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

la protection du nouveau-né contre les démons : « J'ai fait sa protection contre toi à l'aide de plante-*ʿfꜣj/w* qui te fait du mal, d'oignon qui te nuit, de miel, doux pour les vivants, amer pour les morts » (cf. Lefebvre, *Essai,* 113-4; Borghouts, *OMRO* 51, n. 235).

Le fait qu'il s'agisse d'une plante destinée à la consommation interdit :

1) de traduire *ʿfꜣj/w* par « mauvaise herbe » (Charpentier, *o.c.,* 239);

2) de rendre le nom de cette plante par « mélilot », *Melilotus officinalis,* L., comme le suggère Dawson (*JEA* 20, 41), car celui-ci, bien qu'on puisse en employer les graines en Egypte (Alpin, *Plantes d'Egypte,* p. 122-3), passe pour non comestible (Id., *Histoire naturelle,* p. 152). De fait, son emploi est uniquement officinal (Meyerhoff/Sobhy, *Drugs,* p. 104-7; Ibn el-Beithar I, 128). Cette hypothèse a, depuis quelque temps, été considérée comme erronée (cf. R. Germer, *Arzeinmittelpfl.,* p. 218-219), bien qu'elle figure chez Barns (*Five Ramesseum Papyri,* III frag. 21, pl. 15 et p. 23) et J.G. Griffith (*Plutarch,* p. 316).

Il y a quelque chance pour que l'interdiction des trois plantes (*ʿfꜣj/w, Ḏꜣjs, mꜣṯt*), au p. Caire 86637, corresponde au moment où celles-ci parviennent à maturation. Il s'avère qu'au premier mois de la saison-*akhet,* celui de Thot (11 septembre - 10 octobre du calendrier grégorien), apparaissent plusieurs plantes d'hiver comme le confirme le Calendrier copte, dont nous ne retiendrons que la laitue cultivée, la chicorée-endive et le céleri (cf. Cérès Wissa Wassef, *Pratiques rituelles et alimentaires des coptes,* p. 43). Nous y retrouvons le céleri, dont le nom, *mꜣṯt,* apparaît dorénavant comme une certitude (*Etude* XI). La chicorée-endive doit être écartée pour des raisons que nous verrons (*Etude* IX).

Bien qu'il existe un nom reconnu en égyptien pour la laitue, 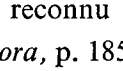 , *ʿbw* (Charpentier, *o.c.,* 237; Germer, *Flora,* p. 185), *ʿfꜣj/w* aurait-il pu désigner, sinon la même plante comme le voulait Loret (*Fl.*², p. 113), du moins une variété différente? Il semble, comme le montre le copte, que le vocable censé désigner *Lactuca sativa,* L., empruntait plusieurs formes, ⲱϥ SB / ⲱⲃ S / ⲟⲩϥ SO (Vycichl, *Dict. Et.,* p. 251). La substitution, en sahidique et en akhmimique, du ⲃ au ϥ, se produisait déjà, dans les Textes des Pyramides, entre le *b* et le *f* (Vergote, *Phonétique,* p. 18 et n. 1; id., *Grammaire copte* Ia, p. 28). Une famille de plantes présentant des caractéristiques communes, *ʿb/ʿf,* devient ainsi fort probable. N'aurions-nous pas, dans ces conditions, en *ʿbw,* la laitue cultivée, dont la tige émet, lorsqu'on la coupe, une grande quantité de suc blanchâtre, et considérée comme aphrodisiaque par les Egyptiens (cf. Dawson, *JEA* 18, 152, 3; Saber Gabra, *CHE* VIII, fasc. 4-5, juillet, 1956, p. 245-6; Darby/Grivetti/Ghalioungui, *Food* II, p. 678); la plante-*ʿfꜣj/w,* quant à elle, une variété sauvage destinée, périodiquement, à la consommation.

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Dawson, auteur de la traduction « mélilot » (cf. *supra*), avait renoncé à celle de « laitue » proposée par Loret, attendu que les propriétés de la plante-*ʿfꜣj/w*, employée à l'intérieur comme à l'extérieur, différaient de celles attendues pour ce végétal. Or il faut signaler que la plante-*ʿbw* ne figure pas, à ce jour, dans les textes médicaux et qu'elle est sûrement différente de la plante-*jbw* qui lui a été assimilée, comme l'ont reconnu les auteurs du *Wb. äg. Drog.*, p. 20-2, sur la foi de Keimer (*Gartenpfl.* I, 126). Cette vue a été confirmée par Chassinat (*P. méd.*, p. 249, n. 1). Le seul emploi de l'expression *ḏdꜣ n jbw*, « graisse de *jbw* » (Eb. 253) aurait suffi à éliminer cette suggestion. Cependant, il y a quelque chance que cette caractéristique permette de l'assimiler à une sorte de laitue, Jean Jacquet nous ayant appris qu'encore à l'heure actuelle, en Haute Egypte, certaines variétés de laitues servent à confectionner une graisse sous forme d'émulsion laiteuse provenant de la tige.

Si *ʿbw* se trouve absent, *ʿfꜣj/w* est, en revanche, bien attesté dans les prescriptions médicales. Une revue de ses propriétés permettra d'y voir plus clair.

1) A l'intérieur :

(a) Vermifuge — avec de l'armoise (*sʿm*) et du liquide-*ḥsꜣ* (Eb. 64).

(b) Analgésique — calme les maux de ventre (Eb. 86, 312, Bln 36).

(c) Divers

— remède magique, avec *ḏꜣjs*, contre la maladie-*nsjt* (*Wb. Med. Texte*, p. 480-1) dans les yeux (Eb. 751);
— soins accordés à la maladie-*srjt* (*Wb. med. Texte*, p. 773-5) dont la localisation reste imprécise. Là, *ʿfꜣj/w* agit, tout comme au p. Berlin 3027, B 4, r° 2, 3-4, avec *ḏꜣjs* et des oignons (H. 209);
— soins accordés aux *oukhedou*, avec de la conyze (*jnnk*), le céleri sauvage (*mꜣṯt ḫꜣst*) et le céleri cultivé (*mꜣṯt mḥt*);
— *idem*, avec la conyze (H. 42);
— soins accordés aux *oukhedou* dans la partie supérieure des membres (*tp ʿt·f*), avec la conyze;
— dans un contexte mutilé, avec du pyrèthre (*šꜣms*) et la plante-*ʿnḫ-jmj* (Bln 204).

2) A l'extérieur :

(a) Analgésique

— dans un onguent destiné à calmer les douleurs du côté (Eb. 40);
— douleurs causées par le vers-*ʿpnd*, avec du pouliot (*njꜣjꜣ*) et la plante-*ḏꜣjs;*

© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

— pour toutes douleurs (Eb. 530);
— douleurs d'oreille, avec du *jbr* (Bln 201).

(b) Résolutif

— ingrédient pour masser une jambe douloureuse, avec du *ḫt-ds* (*Etude* XIII) et de la plante-*ḏ3js* (Eb. 608). Eb. 609 préconise simplement *ḏ3js;*
— dans un onguent pour calmer la douleur des coups reçus sur toutes les parties du corps (Eb. 668, 670, H. 34 avec *ḫt-ds*);
— onguent pour le corps (Eb. 640).

(c) Divers — pour fortifier la chevelure.

Aucune de ces prescriptions ne favorise une identification avec le mélilot qui ne possède aucun principe actif. Or *ʿf3j/w* nous apparaît bien comme une plante qui agit, extérieurement ou intérieurement, sur la douleur. Il serait étonnant que son rôle fût uniquement celui d'un composant ordinaire, d'autant plus que son action se combine à celle de plantes réputées pour leur efficacité, comme la conyze, l'armoise, le pouliot, le pyrèthre, le *ḫt-ds*, etc. Sans crainte d'erreur, on peut supposer qu'elle contient une gomme narcotique, qui est souvent une caractéristique des composées auxquelles appartient la laitue (R. Germer, *Flora*, p. 185-6).

Au p. méd. copte, se rencontre deux fois l'usage de la laitue pour les soins. Dans le premier cas (VIII, 19), le scribe a précisé ⲱⲃ ⲛ̄ⲥⲓϣⲉ, « laitue amère », pour soigner un obscurcissement de l'œil; dans le second cas, on utilise les graines de laitue, ⲉⲃⲣⲉⲱϥ, à l'intérieur pour expulser des vers par voie orale (CXI, 239), Chassinat (*P. méd.*, p. 70) a vu dans la « laitue amère » *Lactuca amara* ou *L. virosa*, la laitue sauvage qui produit un suc soporifique aux propriétés analogues, selon Dioscoride (II 164), à celles du pavot, à la gomme duquel on le mêlerait parfois. Le p. méd. VIII, 19-20 vient confirmer cette observation de Dioscoride en prescrivant, dans un soin pour l'œil, le suc de laitue sauvage et l'opium, couplés. On comparera cette prescription avec Eb. 751 où la plante-*ʿf3j/w* sert à soigner la maladie-*nsjt* à l'œil. Cette gomme agit contre la migraine, les abcès de la cornée, comme emménagogue. On emploie aussi contre les piqûres de scorpion. En général, il agit comme sédatif, engendre le sommeil et calme les douleurs (Chassinat, *P. méd.*, p. 73-4), description qui convient parfaitement à la plante-*ʿf3j/w*. La présence de ce suc expliquerait son emploi au p. Berlin 3027 pour protéger le nouveau-né, en substitution du pavot, *špn* (*Wb. äg. Drog.*, p. 489-90) et à ses capsules, *špnn*, introduits plus tard en Egypte. Il s'agissait sans doute d'apaiser l'enfant en lui enduisant les tempes

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

afin de l'endormir car les pleurs d'enfant étaient souvent considérés comme un effet de la manifestation des démons.

La laitue vireuse, malgré son suc soporifique, connaît encore un certain succès en Egypte même puisqu'on la mange, comme condiment, avec du fromage blanc et du *mešš* (Nessim Henein, *Mārī Girgis*), sous le nom de *lebbēn*.

Bien sûr, il n'est jamais précisé que le suc de la plante-*ʿfꜣj/w* était utilisé, mais il est vraisemblable sinon certain qu'on n'avait nul besoin de l'indiquer étant donné que la plante, que son suc fût extrait ou qu'on l'utilisât telle quelle, pilée, était suffisamment suggestive pour l'utilisateur. Aussi nous serions tenté de proposer la traduction *ʿfꜣj/w* = *Lactuca virosa*, L., réservant à *L. sativa*, L., le nom de *ʿbw*.

IX (2). — , *ḏꜣJS*.

Junker, *l.c.*, 154 : *ḏꜣjs* gilt schon Pyr. 2083 als verbotene Frucht : « Ich habe die *ḏꜣjs*-Pflanze nicht gegessen ».

Il n'y a pas de mal à reconnaître ici le végétal-*ḏꜣjs* dont nous connaissons bien les graphies (Charpentier, *Botanique*, 1474). Il s'agit manifestement d'une plante comestible puisque les Textes des Pyramides font déjà peser sur elle une interdiction alimentaire concernant le défunt royal lui-même : « Que N ne mange pas de plante-*ḏꜣjs* » (*PT* 2083 a = F*AEPT*, 297 et n. 4, où l'on reconnaît la graphie 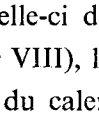 . Cependant, sa consommation devait rester chose courante car celle-ci demeurait suspendue, au Calendrier religieux du Caire (p. Caire 86637, cf. *Etude* VIII), le 8e ainsi que le 10e jour du 1er mois de la saison-*akhet*, les 19 et 21 septembre du calendrier grégorien.

Il s'agissait d'une plante amère puisqu'on l'emploie, avec du poisson, comme vomitif (Eb. 856 f). Confirmant le passage *PT* 2083 a, il semblerait qu'il eût été peu apprécié d'Osiris, comme le montre le p. Berlin 3027, D 2, 7, où la maladie est évoquée sous l'aspect d'une mauvaise fille du dieu (Erman, *Mutter und Kind*, p. 15), comme on peut le déduire du texte suivant : « toi qui dis, à propos de son père Osiris : qu'il mange de la plante-*ḏꜣjs* avec du miel ». On peut supposer que le miel servait à corriger le goût de cette plante.

Les indications à son sujet sont peu nombreuses, mais *ḏꜣjs* apparaît bien comme une sorte de purgatif dont on préfère éviter la consommation, réservée plutôt à des emplois médicinaux. Ce n'est pas par hasard si notre plante figure, dans l'Interdit, en compagnie de la plante-*ʿfꜣj/w*, *Lactuca virosa*, L. (*Etude* VIII) avec laquelle elle forme une sorte de

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

couple actif puisqu'elles se trouvent également juxtaposées au p. Caire 86637 (cf. *supra*) et figurent, à quelque intervalle, au p. Berlin 3027, et que leur action médicinale se conjugue par trois fois dans les prescriptions (Eb. 67, 609, 751). Il existe donc, entre ces deux végétaux, des affinités qui nous ont invité à penser, dans un premier temps, que nous avions affaire à des plantes de la famille des Composées, dont la saveur est due à un principe narcotique qui, à haute dose, pourrait se révéler nocif (*Dict. Bible* III, 601-2), de sorte que le couple *ʿfꜣj/w / ḏꜣjs* aurait pu évoquer les « herbes amères » — les *merôrīm* — dont la consommation, chez les Hébreux, était destinés à leur rappeler, à Pâques, avec l'agneau pascal, l'amertume de la servitude en Egypte (*l.c., s.v.* Herbes amères et *Dict. Bible* II, 697, *s.v.* Chicorée) : *L. virosa,* L. et *Cichorium intybus,* L. (= *C. Pumilium,* L.). Cette idée ne peut être retenue, car malgré l'ambiguïté qui pèse sur le vocabulaire relatif aux Chicoracées, imputable aux classificateurs anciens et modernes, il semble que le mot ϩρι doit être rendu, à cause de son équivalent arabe de la scala 44 de la Bibliothèque Nationale, هندبا, par « endive », et ϩριΗΤΟΟΥ, « endive sauvage » (Crum, 701; cf. Chassinat, *P. méd.,* p. 316), que l'on a rapproché de deux hapax, en égyptien et en démotique, respectivement , *hrj* (*Wb. äg. Drog.,* p. 331), suggestion non retenue par Vycichl (*Dict. Et.,* p. 307), et *ḫriy* (Reymond, *Med. Book* IX, 34 [= Ph. 121]; Charpentier, *o.c.,* 850). Bien que le contexte ne permette pas, *a priori,* de vérifier aucun des rapprochements suggérés, ϩρι, dont on connaît un autre synonyme, ϭΑΡΙϹ < gr. σαρίς > lat. *seris,* est vraisemblablement tiré de l'égyptien.

Les vertus de la plante-*ḏꜣjs* ont été examinées (*Wb. äg. Drog.,* p. 592-4; Germer, *Arzneinmittelpfl.,* 360). Cette dernière s'emploie, dans les textes médicaux, à l'intérieur et à l'extérieur, telle quelle, sans précision, soit sous formes de graines : *prt ḏꜣjs :*

ḏꜣjs

1) A l'intérieur :

(a) Emétique — avec de la viande ou du poisson, pour un rhumatisme lancinant (*stt*) (Eb. 856 f).
(b) Analgésique — calme les maux de ventre (*ḥqꜣ m ḫt*) (Eb. 167).
(c) Atténue les gonflements du ventre (*šfw m ḫt*) (Eb. 587).
(d) Maladie-*nsjt* dans les yeux (Eb. 751).
(e) Vermifuge — tue le vers-*pnd* (Eb. 79).

2) A l'extérieur :

(a) Détergent — dans le cadre de blessures du premier jour (Eb. 522 c).

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

(b) Analgésique

— calme la douleur causée par le vers-*pnd* (Eb. 67);
— calme les effets, en fumigation, de l'hématurie parasitaire (ʿꜣʿ) (Bln 59);
— rafraîchit les vaisseaux (*mtw*) (Eb. 95).

(c) Résolutif

— douleur de la jambe (Eb. 605, 609);
— coups (Eb. 689);
— soigner toute chose (Eb. 630).

(d) Antipsorique — lichen (*mšpnt*) (H. 164).

prt ḏꜣjs

1) A l'intérieur :

(a) Soin d'un homme atteint de la maladie-*sr* (*s ntj ḫr sr*) (Eb. 781), comparée au copte CIP (*ALex.* I, 77.3704). Une des médications de cette maladie consiste à appliquer sur le phallus un cataplasme de pétales de plante-*mjmt* contusées. Ce traitement laisse plutôt supposer une maladie de l'appareil génito-urinaire ou une maladie vénérienne (*Wb. med. Texte,* p. 771-2). Broyées avec de la *mjmt* (*Wb. äg. Drog.,* p. 220; Charpentier, *o.c.,* 505), les graines de *ḏꜣjs* feraient, semble-t-il, office de diurétique.

2) A l'extérieur :

(a) Détergent, cicatrisant — blessure causée par une épine d'acacia (Eb. 732).

(b) Résolutif

— douleur des articulations (*r-ʿtj*) (Eb. 654);
— pour soulager toute douleur (H. 94 = Eb. 657 = p. Ram. V);
— remède qu'a appliqué Rê sur lui-même (Eb. 242).

(c) Soigne la maladie-*tmjt* provoquée par un démon, chez la femme en couches, dans un contexte magique.

(d) Apaise, en fumigation, les effets de l'hématurie parasitaire (Bln 58).

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Ses qualités font également songer au raifort, *Raphanus raphanistrum,* L., dont les vertus ont été chantées par Pline, Théophraste et Galien, mais il semble que cette plante a été introduite tardivement en Egypte (Germer, *Flora,* p. 54-5). L'une de ses caractéristiques est son huile, justement désignée, en copte, par l'expression ⲛⲉϩⲛⲓⲙ, littéralement « huile d'herbe », sur la foi de l'équivalent arabe de la scala copte, qui évoque le raifort (p. méd. copte CXII, 249 = Chassinat, *P. méd.,* p. 239).

Aussi la seule conclusion à laquelle nous pouvons aboutir est que *ḏ3js* est une plante annuelle qui appartient, de par les vertus qu'on lui attribue, à la famille des composées, comme *Lactuca amara,* L. et qui possède également un principe narcotique. Il semble, comme *ʿf3j/w,* que *ḏ3js* soit une plante croissant à proximité de l'eau.

X (3). — .

Junker, *l.c.,* 154 : « Das folgende *bj3,* von Champollion *bś3* gelesen, ist nicht mit dem folgenden *m3* zu verbinden ».

On ne peut émettre aucune suggestion au sujet de ce vocable, qui, tel qu'il se présente, se révèle un *Hapax.* Même les auteurs du *Wörterbuch* ne consacrent aucune notice à cette plante qui, pourtant, figure aux *Belegstellen* (*l.c.*), sous l'orthographe fautive : 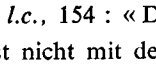 .

XI (4). — 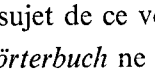 , *M3TT,* « LE CÉLERI ».

Junker, *l.c.,* 154 : « (Das folgende *bj3,* von Champollion *bś3* gelesen, ist nicht mit dem folgenden *m3* zu verbinden); vor diesem *m3* « eine wohlriechende Pflanze » (*Wb.* 2, 11, 11) kann ein *giw* oder *g3jw* stehen (*Wb.* 5, 158, 5), aber wenn auch die letzen Zeichen unserer Gruppe von *m3* entsprechend gedeutet werden können, so kenne ich doch kein schmales hohes Zeichen wie das erste der Gruppe, das für ein *g* eintreten könnte ».

Il ne fait aucun doute que est une écriture fautive pour , que l'on rencontre plusieurs fois ailleurs (Bln 87; Mariette, *Dend.* I, pl. 72, C, 2e ligne). Comme Junker (*l.c.*) l'a vu, il est impossible de le rapprocher du produit *g3jw m3* ni même de l'arbre

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

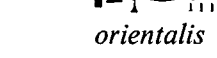 , *nht m*ꜣ, qui semble être un arbre à résine odoriférante, le *Liquidambar orientalis* (J.Cl. Goyon, in : *Mélanges Gutbub*, p. 81).

Les lexicologues et les lexicographes voient en *mꜣṯt*, selon les contextes, soit le céleri, *Apium dulce*, Mill. (= *A. graveolens*, L.), soit le persil, *Petroselinum crispum* (= *Apium petroselinum*, L.). Seul, cependant, sans l'adjonction des qualificatifs *n ḫꜣst*, *mḥjt* ou *rsjt*, *mꜣṯt* aurait le sens de « céleri ». Encore aujourd'hui, Vycichl (*Dict. Et.*, p. 124) traduit *mꜣṯt* par « persil et céleri ».

Pourtant le copte aurait retenu le nom du persil, sous le vocable ⲁⲛⲧ[S] et ⲁⲥⲧ[F] que Vycichl (*o.c.*, p. 99) a rapproché de l'égyptien 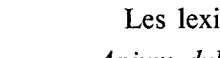 , *ndt* (*Wb.* II, 377, 2; Charpentier, *Botanique*, 664). De plus, signalons que ce même copte utilise le mot grec, ⲥⲉⲗⲓⲛⲏ, dans l'expression ⲉⲃⲣⲓⲥⲉⲗⲓⲛⲏ, « semence de persil » (Vycichl, *Dict. Et.*, p. 39) [1].

D'autre part, malgré l'ambiguïté qui repose sur le mot *mꜣṯt/mꜣtt*, il ne s'agit pas ici du calotrope, *Calotropis procera*, *mꜣṯ(r)t*, dont les graphies peuvent se confondre avec le premier (*ALex.* 77.1633) [2], qui passait pour protéger les maisons (Borghouts, *OMRO* 51, n. 235) et qui est mis en relation avec une déesse (id., *l.c.*, n. 160). Ce calotrope, le Bed el-ossar des Arabes, au lait particulièrement caustique employé comme dépilatoire (Alpin, *Plantes d'Egypte*, p. 85), est incomestible (id., *Histoire Naturelle*, p. 153), fait qui permet de l'éloigner du débat, car, comme nous l'avons vu (*Etudes* VIII et IX), le p. Caire 86637, r° 1.3 et 1.9 recommande de n'en point consommer deux jours l'an, ainsi que la plante-*ꜥfꜣj/w* et la plante-*ḏꜣjs* qui figurent toutes deux dans le texte de l'Interdit de Philae.

Signalons, en outre, que le céleri sauvage, *Apium graveolens*, L., dont les fleurs émettent un fort arome [3], servaient, mêlées de fleurs de lotus bleu, à confectionner des guirlandes funéraires comme l'ont montré les exemplaires trouvés sur la momie de Kent, à Cheikh abdel Gournah (XXe Dyn.) (cf. Schweinfurth, *BIE*, 2e série, N° 6, année 1885, 1886, p. 280; Loret, *Fl.*², 117). Cette plante revêtait un aspect funéraire même en Grèce où l'on

[1] Sur le problème du céleri, comparer Lefebvre, *Essai*, 149; *Wb. äg. Drog.* p. 214; Charpentier, *o.c.*, 571 bis; Meeks, *ALex.* 77.1628; Germer, *Flora*, 144-5 et 137-8.

[2] On ne peut douter que le mot 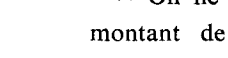 du montant de porte trouvé au Sanatorium de Dendara évoque le calotrope comme l'a vu Daumas (*BIFAO* 56, 59-66), se fondant sur une description explicite. Notons, toutefois que l'orthographe 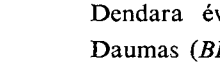 (Mariette, *Dend.* I, pl. 72, C, 2e ligne), qui servait de phylactère à la déesse Hathor de Dendara, désignait le céleri et non le calotrope.

[3] A ce sujet, notons que *D* II, 165, 12, nous donne un renseignement sur la façon dont on percevait son parfum : « son (Hathor) parfum est plus (fort) que (celui) du lotus *sšn* en été et que (celui) du céleri à la période où il donne des graines (*mꜣt·t ḥr prt·f*), cité par Charpentier, *o.c.*, 1003.

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

amenait du céleri sur les tombes. De plus, les personnes gravement malades étaient dites δεῖσται του σελῖνον (Liddel/Scott, *Greek-English Lexikon,* 1590). Cet aspect nous semble venir du fait que le céleri — il pousse partout en Egypte — est une plante bisannuelle, c'est-à-dire dont la croissance s'effectue sur deux ans, avec deux stades correspondant à deux aspects différents de la plante. Ce n'est que la deuxième année que le céleri acquiert de la vigueur et prend l'aspect qu'on lui connaît. Ainsi, le mort y était-il vraisemblablement assimilé, reprenant, comme lui, de la force après une période végétative.

Ajoutons que l'aspect magique du céleri n'a pas disparu en copte puisque le mot qui le désigne, ⲙⲓⲧ, est écrit par le rédacteur du p. méd. copte en cryptographie, ⲝⲩⲫ (LXXI, 141).

XII (5). — *Qꜣdt,* UNE HÉDÉRACÉE.

Junker, *l.c.*, 154 : « Zu *ḳd* schreibt *Wb.* 5, 79, 14 « ein in Philä verbotene essbare Pflanze (nur an dieser Stelle) ».

n'est autre, comme on l'observera ci-dessous, qu'une graphie de la plante-*qꜣdt,* dont les orthographes recensées sont les suivantes :

a) Eb.; KV 49; *CT* III, 163 c (version S1C);

b) H.; *CT* III, 163 c (versions S2C); *CT* I, 94 a-b;

c) Junker, *Giza V,* p. 97 (cf. *ALex.* 77.4362);

d) *PT* 284

e) H. 116

f) p. *CGC* 58027, p. 128, IV, 1 (= Maspero, *Quelques papyrus,* p. 70 : « plante Renpeti » : *sic*); Interdit de Philae.

La plante-*qꜣdt,* sous l'orthographe f) — celle des Interdits de Philae —, aurait été, si l'on en croit l'audacieuse hypothèse de Cottevieille-Giraudet, le *Catha edulis,* Forsk., le *qatt* du Yémen, prohibé dans l'île de Philae, car il aurait dérangé le sommeil, indispensable au culte d'Isis (*BIFAO* 35, 99-113). Malheureusement, cette traduction ingénieuse ne peut être retenue pour cette plante au dossier complexe. Déjà Loret (*Fl.*², 111) avait rangé cette même écriture sous l'étiquette *qti* = *Conyza Dioscoridis,* L., par rapport à *jnnk* (*Etude* XV), assimilée à *Conyza aegyptiaca,* L. Connaissant le problème compliqué de la conyze (*ibidem*), il y a lieu d'être méfiant.

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Tentons d'éclaircir la situation. Placée directement dans le texte de l'Interdit, juste après *mꜣṯt*, le « céleri » (*Etude* XI), nous avons des raisons de penser, après les auteurs du (*Wb. äg. Drog.*, p. 514), que la graphie en question constitue une écriture de *qꜣdt*. Rappelons toutefois, pour mémoire, que le Dr Charpentier, ayant rangé sous la transcription *qꜣdt* la graphie du p. Caire *CGC* 58027 (*Botanique*, 1181), consacre néanmoins (*o.c.*, 1227) une notice indépendante à cette même plante à partir du seul exemple de Philae graphié de façon identique.

Par ailleurs, ce sont, en outre, les rapports étroits existant entre la plante-*qꜣdt*/*qꜣt* et des végétaux aromatiques, qui incitent à la différencier de son homographe , *qt*/*qṯ* qui désigne assurément un bois utilisé pour la confection du second cercueil enveloppant la momie de Pétosiris que l'on a identifié, en se fondant sur les débris végétaux subsistant dans la chambre funéraire, à un conifère — on a même proposé, avec prudence toutefois, *Pinus halepensis* [1] (Lefebvre, *Petosiris*, p. 19 et p. 31, inscription 58).

De plus, *qꜣdt* figure dans une liste d'offrande de l'Ancien Empire énumérant des végétaux comme l'indique leur déterminatif suggestif : (Junker, *Giza V*, p. 97), *jb*, *qꜣdt*, *ꜥꜣb*, *mꜣṯt*, *ḥṯ*. Nous sommes en présence de plantes sinon magiques du moins médicinales, voire les deux à la fois, dont le céleri, sous son orthographe originelle, *mꜣṯt*, et la plante-*ḥṯ* (*Etude* XIV), que l'on retrouve toutes deux à Philae, la seconde sous la forme *ḥtt dšr*. La plante-*jb*, peut-être différente de *jbw* (cf. *supra*, p. 4), ne semble pas recensée par les lexicographes. est identique à la plante , *ꜥꜣb* (Charpentier, *o.c.*, 226) [2], qui figure dans un passage des *Coffin Texts* (VI, 198 b), à connotation magique, de sorte que notre préférence irait plutôt en faveur de plantes apotropaïques, qui se signalent vraisemblablement par leur vitalité; offertes au défunt, elles lui garantissent une régénération rapide.

Considérant comme très probable l'équivalence / , il reste à donner à *qꜣdt* un sens satisfaisant, opération malaisée en raison de deux documents en apparence contradictoires.

[1] Sur le pin d'Alep : Germer, *Flora*, p. 8.

[2] D. Meeks nous signale que le hiéroglyphe qui entre dans le mot , et qui est interprété par Gardiner (*Sign list*, M 19) par « heaped conical cakes between reed M 17 and sign like U 36 », ne représente rien d'autre qu'une laitue de Min maintenue à l'aide de liens à un roseau planté en terre à côté d'elle. Ces laitues pouvaient atteindre jusqu'à 1,50 m (cf. M. Defossez, *SAK* 12, 1-4); il était donc nécessaire de les maintenir de telle sorte qu'elles n'eussent pas offert une prise trop facile au vent. Voir encore, sur la laitue de Min : Kuhlmann, *Die Welt des Orients* 14, 196-206. La plante ne semble donc rien d'autre que la laitue de Min.

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

1) Il s'agit, d'une part, d'un passage des *Coffin Texts* (III, 163 c) où l'on donne, comme équivalent de *qꜣdt*, le terme *jꜣqt* dont on sait, sans nul doute, qu'il désigne, au sens premier, le « poireau », mais aussi les « plantes » en général. Le texte en question suggère l'action magique — ou effective ? — du couple *qꜣdt/jꜣqt* : « arrière, toi dont le corps est brûlant, voilà celui qui est avide (*skn ḥr*) [1] d'armoise [2] (*sʿm·f*) [3]; la plante-*qꜣdt/jꜣqt* t'éloigne ».

Le texte n'est pas si obscur qu'il y paraît. L'armoise, *Artemisia herba alba*, Asso (= *A. inculta*, Del.), le fameux *šīḥ* (Bedevian, 486), de par ses vertus particulières, invite, dans ce contexte précis, à penser que « celui dont le corps est brûlant » fait allusion à un serpent, de même que dans d'autres contextes identiques où la plante-*sʿm* entre en jeu. En effet, il est bien connu que l'armoise éloigne les reptiles [4], mais aussi les poux et les puces [5].

Nous savons en outre que la plante-*sʿm* éloignait le qui est un serpent d'espèce inconnue et non un vers [6] malgré les propriétés bien connues de l'armoise et de l'absinthe. Il s'agit encore d'un passage des *Coffin Texts* (V, 39 d) — « ô serpent-*sksk*, voilà celui qui se trouve dans l'armoise; { le jardinier / la plante-*jꜣqt* } qui te repousse, c'est Osiris qui réclame sa sépulture » —, auquel fait écho le chapitre 35 b du *Livre des Morts* : « ô serpent-*sksk*, c'est l'armoise qui t'écarte; c'est la plante-*jꜣqt* qu'Osiris réclama quant il fut enterré ». On ne peut faire autrement que de rapprocher les trois textes (*CT* III, 163 c; V, 39 d;

[1] Pour le sens de *skn ḥr*, avec le sens de « être avide de » : F*CD*, 251.

[2] Notons que *sʿm* est plutôt l'armoise que l'absinthe (Daumas, *Fs. Edel*, p. 66-89), *Artemisia absinthium*, L. (= *Absinthium vulgare*, Lam.) qui n'existait probablement pas en Egypte (cf. Meyerhoff-Sobhy, *Drugs*, p. 100). On l'appelle encore aujourd'hui en Egypte sous le nom de *šīḥ rūmī*, preuve qu'elle était importée à l'origine (Bedevian, 479). C'est probablement cette variété qui reçut le nom transparent de *ꜣpstn* (Charpentier, *Botanique*, 14). Sur l'absinthe : *D.B.* I, 99-100, *s.v.* Absinthe. Pour l'armoise, *A. herba alba*, voir Täckholm, *Student's Flora*, p. 581.

[3] Il vaut mieux lire « armoise » que « son armoise ». Comme dans le cas des épithètes *Ptḥ rsj jnb·f* et *Jnpw tpj ḏw·f*, il s'agit de l'emploi d'un suffixe pronominal en guise de détermination en l'absence d'article défini : Vycichl, *Annales d'Ethiopie* 2, 167-70.

[4] On s'en sert encore aujourd'hui dans les campagnes égyptiennes afin de protéger de ce prédateur pigeonniers et poulaillers (cf. Khoury, *CHE* 11, 175). Selon une information de N. Henein, on brûle dans le même but, dans la région de Gournah, de l'armoise mêlée à une silique d'acacia nilotica ainsi qu'à des poils de chèvre.

[5] Cf. Goyon, *Fs. Westendorff* I, 250, n. 50, de même que le buplèvre. Voir encore Ibn el-Beithar (I, 113), où elle passe pour éloigner les mites, les moucherons; sa décoction tue les puces.

[6] Cf. notre *Annexe*.

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

LdM 35 b) qui présentent de fortes analogies. Toutefois envisager *qꜣdt* comme synonyme de *jꜣqt* n'est pas satisfaisant; nous y verrions, pour notre part, un euphémisme — « la plante » —, peut-être facilité par une vague similarité des composants phonétiques. Il est en tout cas vraisemblable que la bonne version à l'origine de *CT* V, 39 d et *LdM* 35 b, que l'on pressent dans les versions des sarcophages d'Assiout S1C et S2C (*CT* III, 163 c), ait été *qꜣdt* et non « jardinier (*qnj*) » ou « plante-*jꜣqt* » qui ôtent aux textes une grande part de leur intelligibilité.

Il s'avère que la plante-*qꜣdt*/*jꜣqt* (?) est manifestement liée à Osiris, de sorte qu'il faut peut-être interpréter comme osirienne une épithète divine, connue par deux attestations, dans la formation de laquelle figure le nom de la plante-*qꜣdt* : *ḥrj qꜣ(d)t·f* (*PT* 284) et *tpj qꜣdt·f* (*CT* I, 94 a-b), « Celui-qui-est-sur-la-plante-*qꜣdt* » [1]. Les différences de graphie ne doivent pas tromper; il s'agit du même végétal dans les deux cas, qui n'a strictement rien à voir avec un lotus comme a voulu le voir Schlögl (*Der Sonnengott auf der Blüte ...*, *Aeg. Helv.* 5, 11), corrigé par M.L. Ryhiner (*BiOr* 35, 38).

2) Le second document en question est des plus intéressants pour identifier *qꜣdt*. Il s'agit d'une glose incluse dans Eb. 294, qui donne, ce qui est rare, une description qui ne saurait être suspectée puisqu'elle procède de la comparaison entre deux végétaux, dont l'un parfaitement identifié : « une plante dont le nom est *sn-wtt*, qui croît sur le ventre (*ḥr ḫt·f*) comme la plante-*qꜣdt* »; le texte rajoute, plus loin : « elle fait une fleur comme le lis » [2]; « ses pétales sont comme le bois blanc ». L'expression « qui croît sur le ventre » suggère immédiatement, pour *sn-wtt*, une plante rampante, de sorte que Dawson (*JEA* 20, 186-7), se fondant sur l'ensemble de la description, y a vu le *Convolvulus hystrix*, L., espèce dont les caractéristiques botaniques — corolle bleue (Muschler, *Flora*, 763) — ne correspond pas à celle en question, qui pourrait être plutôt *C. Schimperi*, Bois., à corolle blanche, ou éventuellement *C. secondus*, qui ornent encore abondamment les haies, de nos jours, en Egypte (Id., *o.c.*, 765). Signalons, en outre, que l'on a reconnu, pour la confection de bouquet, dans des contextes funéraires, une autre variété de liseron, *C. arvensis* (Loret, *Fl.*², 115; Vandier-d'Abbadie, *RdE* 3, 29, fig. 2, et p. 30; Keimer, *Gartenpflanzen* I, p. 45, 178-9; Moens, *OLP* 15, 26; Germer, *Flora*, p. 156-8).

[1] Cf. *supra*, n. 2 p. 10.

[2] Il s'agit sans doute du lis et non du lotus comme le traduit Charpentier (*o.c.*, 967), si l'on en croit l'identification de *sn-wt·t* au liseron. Nous y voyons *sšn* pour *sššn*. Sur ces deux plantes : Id., *o.c.*, 1000 et 1006; Vycichl, *Dict. Et.*, p. 275; *Dict. Bibl.* IV, 282-5 (*šušan*, *šošân*).

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

L'étymologie du vocable *sn-wtt* va dans le sens suggéré par Dawson puisqu'il se décompose en *sn*, « parent » (cf. Robins, *CdE* 54/108, 202-3, sur cette famille de mots) et de *Wt·t*, , qui désigne le serpent femelle (*Wb.* **I**, 378, 4). Cette hypothèse, signalée par les auteurs du *Wörterbuch* (IV, 157, 7), éclaire parfaitement le sens de « liseron », plante qui se love, à la manière d'un ophidien, autour des plantes, d'où son nom imagé : « parent-du-serpent femelle, parent d'Outo ». On peut même vérifier cette hypothèse grâce à plusieurs représentations montrant des bouquets de papyrus parés de liserons enroulés à la manière d'Outo sur la plante héraldique de Basse-Egypte (Keimer, *o.c.*, p. 179, fig. 3-6). On constatera même qu'il ne s'agit pas d'un artifice mais d'une observation du biotope comme le montre l'image d'un papyrus enraciné autour duquel s'enroule le fameux *C. arvensis* sortant de terre (Id., *o.c.*, 179, fig. 3). Puissent ces arguments venir à bout des réserves de R. Germer (*Arzneinmittelpfl.*, p. 310-1) concernant l'hypothèse de Dawson.

Il est dommage que la note qu'annonçait Dawson (*JEA* 20, 187), au sujet de la plante-*qꜣdt*, n'eût jamais vu le jour; elle nous eût vraisemblablement simplifié la tâche, car l'identification de la plante, malgré ce que nous en savons, reste encore aléatoire.

Ses qualités médicinales apportent un troisième contingent d'informations. Examinons-les avant de songer à une solution :

a) *qꜣdt :* régularisation de la miction (*smꜣʿ mwjt*), avec lait, miel, baies de genévrier, bière douce (H. 67);

b) *wꜣb n qꜣdt :* incontinence d'urine, avec raisin, miel, baies de genévrier, bière douce (Eb. 278 = Eb. 64). Il s'agit de racines de plante-*qꜣdt* dont l'action paraît similaire à celle de la plante citée sans précision. La recette précédente étant placée à la suite de celle-ci, il est possible que le scribe n'ait pas jugé bon de confirmer *wꜣb* (*n*) *qꜣdt*.

c) *kfꜣw nw qꜣdt*, « bourgeons, pousses de *qꜣdt* », pour adoucir les vaisseaux du pied (*snḏm mtw n sꜣḥ*), avec résine, graisse de bœuf, feuille d'acacia, poudre de *twn*, résine-*sꜣhrt* (*Etude* I), poudre de gomme, poudre de pulpe de caroube, miel (Eb. 647 = H. 116).
— Résolutif dans un remède qu'a fait Nout pour Rê lui-même (Eb. 246 = H. 74);

d) *ḫnšw n qꜣdt*, employé pour soigner un bœuf malade (Pap. Vet. Kahun, 49) : « frotte-le avec les *ḫnšw* de la plante-*qꜣdt* », où l'on voit que cette partie possède une action résolutive. Il existe un mot , écrit de la même façon que dans l'expression *ḫnšw n qꜣdt*, qui désigne vraisemblablement une plante (Charpentier,

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

o.c., 843), de telle sorte que l'on peut se demander si le scribe n'aurait pas commis une confusion dans le p. vét. de Kahun (Pap. Vet. Kahun) d'autant plus qu'une attestation de la plante-*ḫnš*, employée sous forme de graines ou de baies, figure peu avant *ḫnšw n qꜣdt*. Il faut admettre qu'il est difficile de trancher.

Autre information, la plante-*qꜣdt* figure encore au p. Caire *CGC* 58027, p. 128, iv, 1, où il fait partie des ingrédients composant le premier talisman destiné à se prémunir de la peste annuelle, en compagnie de la plante-*ʿnḫ-jmj* (*Etude* XXIII, Annexe), le pyrèthre (*Etude* XX), de l'huile de première qualité (*tpt*), la plante-*sꜣw-Jst* (litt. « Protection-d'Isis »), la menthe-pouliot (Long, in : *Mélanges Gutbub*, p. 145-59), du miel, de la graisse d'oie, de l'eau de *mstꜣnj* (*Wb. äg. Drog.*, p. 285-7). Cet emploi confirme qu'il s'agissait d'une plante aromatique.

Que savons-nous ainsi de la plante-*qꜣdt* :

1) *Qꜣdt*, comparé à la plante-*sn-wtt*, « le liseron », est un végétal rampant;
2) Dans un contexte funéraire, elle passe pour éloigner les reptiles;
3) On l'emploie dans le but de se prémunir contre la peste et ses agents;
4) Ses bourgeons et ses racines s'emploient comme résolutifs;
5) La plante tout entière (?) ou ses baies agissent comme des diurétiques.

La première plante dont l'apparence est susceptible de correspondre à cette description est le lierre, *Hedera helix*, L., autre plante rampante, mais dont on ne connaît guère d'attestation, en Egypte, dans le domaine archéologique, avant l'époque gréco-romaine. Nous connaissons un nom du lierre, emprunté au grec, *κισσός*, qui figure simplement en démotique, *gyssʿs* (Charpentier, *o.c.*, 1286), ainsi qu'en arabe, *qissūs* (Ibn el-Beithar III, 1786). Mais cela ne nous avance guère. Pourtant, à y regarder de plus près, on est obligé de convenir, après Keimer (*Gartenpfl.* I, p. 44-5), que les Egyptiens connaissaient sinon le lierre véritable, du moins une Hédéracée très proche à en juger par les deux rameaux qui décorent le couvercle du sarcophage de la dame Isis (XXe Dyn.) (id., *o.c.*, p. 44, Abb. 6; Germer, *Flora*, p. 134). Ce sont en effet de petites grappes de fruits qui permettent de privilégier l'hypothèse d'une sorte de lierre par rapport à une variété de liseron, famille qui en est dépourvue. De plus, un dossier de Keimer, intitulé *Efeu*, conservé à la Bibliothèque de l'Institut Allemand, au Caire [1], permet de dissiper les doutes quant à la nature de

[1] Nous remercions le Professeur Kaiser, Directeur de l'Institut Allemand, de nous avoir accordé l'autorisation de consulter les précieux dossiers de L. Keimer.

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

ce végétal représenté sur le sarcophage. R. Germer (*o.c.*, p. 134-5) adhère sans réserves, à l'hypothèse de Keimer.

Un nom égyptien de cette Hédéracée, bien connue par ailleurs dans le monde biblique (*Dict. Bible* 4, 248-249; *s.v.* Lierre), a été transcrit par Plutarque (*de Iside* 37, 367 E) sous la forme Χενόσιρις, avec la traduction φυτὸν Ὀσίριδος (cf. J.G. Griffith, *Plutarch*, p. 440-1; Hani, *Plutarque*, 172 et 309). Loret (*Fl.*[2], 115) avait vu en Χενόσιρις l'équivalent de **ḫt-n-Wsjr*, l'« arbre d'Osiris », suivi par Griffith (*o.c.*, p. 441), mais la transcription *Khenosbokion* de 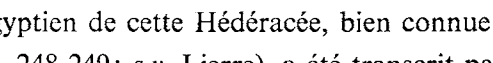 , (*Nꜣ*)-*šnw-n-Swtḫ*, « les-arbres-de-Seth » (Vycichl, *Dict. Et.*, p. 266; Altenmüller, *LdÄ* I, 922-3, *s.v.* Khenosbokion) inciterait plutôt à opter pour *šn-(n)-Wsjr*, dans lequel il faut voir le nom religieux du lierre.

Il n'est pas sans intérêt de savoir que Diodore le connecte à Osiris (I, 17.4) : « Ils (les Egyptiens) attribuent la découverte du lierre à Osiris et le consacrent à ce dieu comme les Grecs à Dionysos ». Plante syncrétique par excellence (Tondriau, *Aegyptus* 30, 66; Baillet, *ZÄS* 16, 106-8; Cumont, *Le symbolisme funéraire chez les Romains*, 420, n. 5), comme le confirme Diodore (I, 11, 23, 25) lui-même, il apparaît comme un symbole d'éternité — il demeure toujours vert — par excellence (Cumont, *o.c.*, *passim*). L'existence du lierre, en Egypte, avant l'époque grecque montre, malgré l'opinion contraire de J. Tondriau (*l.c.*), que le rapprochement des cultes d'Osiris et de Dionysos n'est que le résultat d'une pure coïncidence.

De fait, *qꜣdt*, alias *šn-n-Wsjr* (?), pourrait avoir de nombreuses chances d'être l'Hédéracée en question car elle est, par deux fois, conformément au passage de Diodore, mise en rapport avec le dieu, dans les textes funéraires. L'épithète *ḥrj/tpj qꜣdt·f*, figurant déjà aux Textes des Pyramides, montre que cette connexion remontait loin. De plus, les vertus des Hédéracées, dans le domaine médical, sont à peu près identiques. Elles sont connues pour leur action diurétique (cf. a-b) et pour la confection de cataplasmes résolutifs et calmants (cf. c-d). Lémery (*Dictionnaire universel des drogues simples*[2], 1760, p. 352) nous apprend que l'on se sert, en médecine, de ses feuilles et de ses baies, détersives, vulnéraires, et dont on emploie l'huile contre les poux, les lentes et la teigne. Les *ḫnšw* ne semblent, dans ce cas, être chose que les grapillons de baies noires qui sont une de ses caractéristiques.

Le seul point qui ne favorise pas cette hypothèse est l'une des caractéristiques les plus originales de *qꜣdt*, celle d'éloigner les serpents comme l'armoise, de sorte qu'il convient de se demander s'il n'existe pas une autre Hédéracée ressemblant au lierre et possédant cette vertu. Les charmeurs de serpents utilisent, en effet, pour s'en protéger, plusieurs plantes, principalement en Egypte l'armoise, le fameux *šiḥ* (Khoury, *CHE* 11, 175), mais également en Afrique, *Ageratum conyzoïdes* L., *Cyathula Prostata* L., et *Bidens pilosa* L.

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

(id., *l.c.*, 175-6). La première est l'Agerate ou célestine, bien connue en Egypte (Bedevian 148; Täckholm, *Student's Flora*, p. 547), ainsi que la dernière, le sornet, sous le nom de *husaykah* (Bedevian 654; Täckholm, *o.c.*, p. 571). La seconde n'y semble pas attestée. Cependant aucune de ces plantes ne passe pour rampante.

En revanche, on peut évoquer un autre végétal dont on fait grand cas en Ethiopie, au Bedanger; il porte le nom *amyera*. Voilà ce qui en est dit : « Les haies entourant les enclos sont garnies de cette plante rampante pour éloigner les serpents qui ne s'en approchent jamais » (M. Griaule, *JA* 212, n° 1, janvier-mars 1928, p. 58 et 61). Si l'on arrive à définir ce qu'est la plante-*amyera*, on aura peut-être une idée, même approximative, de l'Hédacée-*qꜣdt* qui présente avec elle quelque analogie [1].

Annexe :

Etant donné l'action bien attestée de l'absinthe sur les serpents, le chapitre 35 du Livre des Morts (Naville, *Todb.*, ch. 35, pl. 48) ne peut faire allusion à des vers, solution envisagée par Barguet (*Livre des Morts*, p. 78) et Daumas (*Fs. Edel*, p. 86). Le titre semblerait plutôt se lire : « formule pour que N ne soit pas dévoré par les serpents dans la nécropole », comme l'a traduit Faulkner (*Book of the Dead*², p. 37). De plus, la phrase concernant le serpent-*sksk* ne peut évoquer un discours des armoises (cf. Barguet, *l.c.*, où nous remplaçons « vers » par « serpents » et « absinthe » par « armoise ») : « délivre-moi, serpent-*sksk*, disent les armoises, garde-toi des plantes-*jꜣqt*! Cet Osiris-ci, il demande sa tombe », où *jn* est compris comme le verbe *j*, « dire », à la forme *sḏm·n·f*, *j·n*. Nous préférons y voir une phrase du type *jn* + sujet + participe, phrase coupée qui peut être rapprochée de la solution de Faulkner (*l.c.*) : « Pass me by, you snake; it is the *sam*-plant which ward you off, this is the leek of Osiris which he asked for when he was buried », où il faut remplacer « leek » (poireau) par « plante » en général (Charpentier, *Botanique*, 74). L'idée d'une assimilation entre Osiris et le poireau, sans paraître absurde, nous semble exagérée, bien que cette plante soit également connue pour ses vertus apotropaïques. Il conviendra quand même de remarquer que Faulkner, qui a consacré quelques pages au verbe *j*, « dire » (*JEA* 21, 177-190), n'a pas jugé bon d'opter pour cette solution dans ce chapitre, ce qui est, somme toute, assez significatif.

[1] Avant de lâcher ce dossier, on ne peut manquer d'évoquer, même brièvement, le *Cocculus pendulus* (J.R. & G. Forst.) Dieb (= *C. leaeba* (Del.) D.C.), plante grimpante présentant quelque ressemblance avec le lierre, très répandu dans la région du désert, depuis le Sénégal jusqu'en Arabie méridionale. Schweinfurth en a identifié les fruits parmi les débris végétaux découverts dans une tombe de la XIe Dynastie (*BIE* 2e série — n° 7, année 1886, 421). Schweinfurth (*l.c.*) et R. Germer (*Flora*, p. 36-7) nous apprennent que cette plante à grapillons rouges possédait, comme la famille à laquelle il appartient — celle des Ménispermées —, de nombreuses vertus médicinales à cause d'une amarine narcotique agissant comme fébrifuge.

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

XIII (6). — [illegible] = [illegible], *ḫT-DS*.

Junker, *l.c.*, 154 : « Es folgt *ḫt-ws* ? *Wb.* 3, 342, 12, « . . . Gartenbaum und seine Frucht, in offizineller Verwendung un . . . in Philä verboten ».

Le sixième élément de la liste, graphié [illegible], ne peut se lire que *ḫt-ds*, comme y invitent, d'ailleurs, les auteurs du *Wörterbuch* (III, 342, 12) qui l'ont corrigé de façon abusive, [illegible], ainsi que dans les *Belegstellen :* [illegible]. Cette lecture est, on le verra, préférable à toute autre car confirmée par l'existence de textes médicaux et magiques où *ḫt-ds* figure en compagnie de plantes qui apparaissent dans l'Interdit, avec la menthe-pouliot (*nj*ꜣ*j*ꜣ, plante près de laquelle on le trouve dans le tableau du *Mḥ wḏꜣt* (*E* VI, 137, 4; *Philä* I, 106, 8 [[illegible]]; *Thes.* I, 41 d'' 5), avec la conyze (*jnnk; Etude* XV), avec la plante-*ʿfꜣj/w*, *Lactuca amara*, L. (*Etude* VIII). Signalons encore son emploi simultané avec le pyrèthre (*šꜣms*), que l'on retrouve également dans le *Mḥ wḏꜣt* (XIII, n. [g]), où notre végétal est écrit [illegible].

Nous ne donnerons pas la liste des graphies sous lesquelles notre plante est évoquée. Elles figurent au *Wb. äg. Drog.*, p. 405-7 avec la lecture convenable *ḫt-ds*, comme l'indique la graphie pleine [illegible] du p. Ed. Smith XVIII, 15-16, lecture sur laquelle avaient buté successivement Brugsch (*DG*, 1141 : *χet*), les auteurs du *Wörterbuch* (III, 342 : *ḫt-. . . ; ḫt-wś*), Budge (*Hierog. Dict.*, 556 : *khet-*), suivis par Ebbell (*Papyrus Ebers*, p. 133) et Sauneron (*BIFAO* 57, 158-9).

Diverses traductions furent proposées sans justification. On sait qu'il s'agit d'un arbre ou d'un arbuste dont le jardin d'Amon comptait deux exemplaires (Moldenke, *Ueber die in altägyptischen Texten . . . Baume und deren verwenthung*, p. 20), et dont celui d'Ineni (contemporain de Thoutmosis III) comprenait deux autres exemplaires (*Urk.* IV, 73, 11 et Moens, *OLP* 15, 12). La traduction de Loret, « bois épineux » (*JA*, 12e p. du tiré-à-part), bien qu'il eût donné la bonne transcription, *ḫt-ds*, ne saurait convenir, ni même celle de Budge (*l.c.*), « a kind of tree or shrub », imprécise, de même que celle de Brugsch (*l.c.*) : « eine noch näher zu bestimmende Baum oder Stranchart ». On a souvent eu tendance à décomposer le mot *ḫt-ds* en une expression qui aurait signifié, par exemple, « bois (*ḫt*)-*ds* », comme l'éditeur du p. Ed. Smith (Breasted, *P. Ed. Smith*, p. 478 : « des-wood »). La transcription *ḫt-ws* fautive du *Wörterbuch* avait souvent égaré les lexicologues qui en ont tiré la traduction « sciure de bois » (Sauneron, *l.c.*) que Meeks, *ALex.* 79.2282 a encore recensé récemment. Selon une décomposition identique du mot, on trouve encore la traduction « branche d'arbre-*ds* » (Borghouts, *Ancient Egyptian Magical Texts*,

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

15(15), 17(20), cité par *ALex., l.c.*). Une des hypothèses les plus curieuses est vraisemblablement « myrte » sous la plume d'Ebbell (*l.c.*) : « myrtle (?) », malheureusement sans aucune justification et non retenue, en général, par les lexicographes.

Il semble que cet arbre-*ḫt-ds* ait produit un liquide si l'on en croit l'orthographe (Eb. 856 e), à moins qu'il ne s'agisse d'une écriture défectueuse pour *ḫt-ds,* comme dans l'expression (Eb. 312).

L'emploi de ce végétal, sous une forme qui n'est pas toujours précisée, est fréquent dans les textes médicaux et magiques. Il semble que cet arbre jouissait d'une ferveur particulière, attaché qu'il était à Osiris, comme semblerait le montrer une glose de Bln 118 : « Quant aux feuilles du dieu, ce sont les feuilles de l'arbre-*ḫt-ds* » (*jr ḏrḏ nṯr, ḏrḏ pw n ḫt-ds*). Voici les deux types d'utilisation principaux :

EMPLOI MÉDICAL

1) *ḫt-ds* (traitement externe) :

(a) Ingrédient dans un collyre (Sauneron, *BIFAO* 57, 158-9);

(b) Analgésique — en fumigation pour les *oukhedou* douloureux (Bln 74) — soin des *oukhedou* (Bln 168) — estomac douloureux, avec la menthe-pouliot (Eb. 200 b; Bln 63, avec *sꜣ-wr,* 64, avec *jnnk,* 78 avec le pouliot, 76, en fumigation — douleurs de tête, avec *jnnk* (Eb. 248-249 = H. 77) — résolutif (Eb. 672) — adoucir les vaisseaux (Eb. 649, 659 = Bln 49) — masser une cuisse, avec *ʿfꜣj/w* (Eb. 608) — brûlures du bas-ventre, avec menthe-pouliot (Bln 175, 178) — douleurs sous la poitrine, avec de la terre, *ꜣḥt* (Bln 142) — pour adoucir les vaisseaux (H. 228) — onguent *nt srwḫ* (Eb. 471) — onguent *nt sdḥ wḫdw* (Eb. 129) — onguent *nt srwḫ m wnmj* (Eb. 758) — contre les maux de gorge, avec *šꜣms* (Eb. 856 e et Bln 163, cf. Lefebvre, *Essai,* p. 38-39) — maux de gorge (Eb. 861 c) — douleurs des *oukhedou* dans l'anus (H. 4) — douleur dans un doigt (H. 204) — contre les gonflements, avec des fèves (H. 137) — etc.;

(c) diurétique (Eb. 269 : *smꜣʿ mwjt*);

2) *jšdt nt ḫt-ds* (traitement externe) — médication pour chasser les *oukhedou* (E. 584 = H. 41) — contre les gonflements (E 580);

3) *ḏrḏ n ḫt-ds* (traitement externe) — analgésique pour des élancements douloureux dans tous les membres (Bln 141) — pour un massage (Bln 110). Voir encore Eb. 110 et Bln 118;

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

4) *gꜣbt nt ḫt-ds* — douleurs de l'utérus (Eb. 812);

5) *prt nt ḫt-ds* — analgésique (pour masser toute douleur) (Eb. 245 = H. 73).

EMPLOI MAGIQUE

La plupart des prescriptions magiques relatives au *ḫt-ds* figurent dans le cadre des textes médicaux, preuve qu'il n'y avait pas loin, dans ce cas précis, de la médecine à la magie. Comme la plupart des plantes magiques, le *ḫt-ds* est utilisé dans les cas suivants :

1) Exorcisme dirigé contre les morts néfastes — « Ce qui doit être fait comme onguent pour un homme (placé) sous l'influence d'un mort ou d'une morte », avec le balanites (*jšd*) (Bln 101-103 — « remède pour chasser l'hématurie parasitaire d'un dieu ou d'une déesse, le poison (*mtwt*) d'un mort ou d'une morte » (Bln 58-60) — « Autre remède pour éloigner un mort ou une morte de l'oreille » (Bln 71) — « Fumigation pour protéger un dieu de l'influence (*st-ʿ*) d'un mort ou d'une morte », avec *sꜣ-wr* (Bln 66) — « Autre onguent pour débarrasser un dieu de l'ombre d'un mort ou d'une morte » (Bln 89) — « Chasser l'influence d'un mort dans tous les membres », avec la plante-*ʿfꜣj/w* (H. 34);

2) Exorcisme contre les démons — douleur au côté droit causée par un démon-*nsjt* (Eb. 209);

3) Repousser les agents de la peste annuelle. C'est surtout au p. Ed. Smith (XVIII, 15-16 et XX 5-8) que se trouvent deux clauses relatives à l'emploi magique du végétal-*ḫt-ds*, dans le cadre de deux incantations. Celui qui les prononce s'assimile à Horus :

   (a) « Paroles à prononcer par un homme dont la main tient du *ḫt-ds*, quand il sort à l'extérieur et accomplit le tour de sa demeure. Il ne peut mourir (ainsi) de la peste annuelle » (Breasted, *P. Ed. Smith*, p. 478). Selon Breasted (*l.c.*), le *ḫt-ds* (litt. « a stick of des-wood ») agit comme un charme empêchant le vent d'entrer dans la maison).

   (b) « Qu'un homme prononce cette incantation sur une fleur *ḥꜣt-nfrt* fixée à un peu de *ḫt-ds* et nouée à l'aide d'une bande de lin; les passer au-dessus des affaires, alors la peste sera éloignée une fois que le passage des démons-*ḥꜣjw* (les mouches?) aura été écarté de toute chose à manger ainsi que des chambres à coucher (*ḥnkjwt*) » (Breasted, *o.c.*, p. 485).

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

(c) On remarquera que le talisman précédent prévient la contamination par les agents de la peste des affaires et des aliments en même temps qu'il les éloigne des chambres, ce que confirme, pour ce dernier point, l'existence d'un recueil d'incantations pour le salut du roi pendant les douze heures de la nuit dont une copie — la seule (?) connue — date, selon Golenischeff, du Ier siècle ap. J.C., et auquel sont adjointes deux recettes d'onguents talismaniques dans la composition desquels entre le *ḫt-ds,* , auprès de la menthe pouliot (*nj3j3*). Cet onguent était destiné, primitivement, à l'onction des parois de la chambre royale (Golenischeff, *CGC* 58027, p. 129, col. B 10 = Maspero, *Quelques papyrus,* p. 71). Quiconque s'en oignait, pour peu que les paroles convenables fussent prononcées par un prêtre lecteur, était sûr d'être mis à l'abri de la peste pendant toute l'année (Golenischeff, *l.c.,* p. 116, p. 128 et 130, n. 6).

(d) Un dernier texte lacunaire dont le titre a disparu donnait vraisemblablement une recette analogue (o. Berlin 5570 = *Grundriss* V, 542), où *ḫt-ds* figure en compagnie de la menthe-pouliot.

Une remarque nous semble s'imposer : l'importance de ce produit cité fréquemment, tant dans les textes médicaux que magiques, prouve qu'il était répandu. D'autre part, il est souvent le premier ingrédient des recettes où il figure (Bln 74, 63, 76, 78, 141, 159, 118, 142, 163 e, 168; Bln 38 = Eb. 311; Bln 49 = Eb. 659; Eb. 110, 200 b, 672, 129, 269, 584 (= H. 41), 580, 812; H. 4), quand il ne s'agissait pas du seul.

Il est attesté, pour la première fois semble-t-il, au p. Ed. Smith, c'est-à-dire au début de la XVIIIe Dyn., voire la fin de la IIe Période Intermédiaire, en compagnie d'une autre plante, le pyrèthre, *š3ms* (*Etude* XIX), et dont l'action est conjointe au *ḫt-ds* dans le cadre du *Mḥ wḏ3t,* au p. *CGC* 58027 et dans Eb. 856 e. Si l'on se fonde sur sa signification littérale, *ḫt-ds* peut se comprendre « arbre-couteau », mais alors il s'agirait d'une dénomination descriptive sur laquelle nous n'aurions aucune prise, tant elle est vague. Constatons que le *ḫt-ds,* dans les textes médicaux, tient une place aussi grande que l'arbre-*jšd,* le « balanites », et que l'on en utilise, comme ce dernier, toutes les parties, ce qui suppose un arbre sinon indigène, du moins acclimaté; car si l'arbre-*jšd* apparaît fréquemment dans les inventaires de jardins, il n'en va pas de même du *ḫt-ds* qui passe pour un arbre ou un arbuste rare. Il s'agit d'un végétal aromatique et, sinon insecticide comme le pyrèthre, du moins éloignant les insectes, vecteurs de peste.

La proposition d'Ebbell n'a, il faut bien le dire, jamais été prise au sérieux d'autant plus qu'elle ne repose sur aucun fondement scientifique apparent et qu'il adopte la

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

transcription erronée du *Wörterbuch*. Ayant songé à diverses possibilités, nous avons été amené, pour des raisons n'ayant strictement rien à voir avec Ebbell, à envisager également celle du myrte, *Myrtus communis*, L., appartenant à la famille des Myrtacées.

Le myrte se trouve aujourd'hui en Egypte où il orne les jardins d'agrément (Loret, *Fl.*[2], 132; Bedevian, 2374). A Basse Epoque, il jouait un rôle funéraire puisque des débris de myrte ont été retrouvés dans des tombes d'Arsinoe, à Hawarah, à Bubastis et, plus récemment, à Saqqarah (Germer, *Flora*, p. 41). Le copte l'a retenu sous le nom de ⲙⲟⲩⲣⲁ, transcription du grec *μυρτος* (1).

Si l'on accepte l'hypothèse d'Ebbell, *ḫt-ds* pourrait n'être autre qu'un terme artificiel transcrit du sémitique. Le nom qui désigne le myrte, en assyro-babylonien est *ḥadâšu/ḥadâšatu*, héb. *hădas*, הֲדַס (Campbell Thompson, *Botany*, p. 300 sq.) (2). Si l'on adhère à cette idée, on pourrait croire que les Egyptiens eussent transcrit le vocable sémitique de façon plaisante, « l'arbre-couteau ». C'est en Arabie d'où il est originaire — comme également le pyrèthre (*šꜣms*) que l'on retrouve au p. Ed. Smith pour la première fois — qu'il conserve le nom *hadas*, هدس (Ducros, *Droguier*, p. 3, (4)). Un des noms les plus courants est اس, *ʿās* (Ibn el-Beithar I, 69), mais on l'appelle également *rīḥān, hemblās, mersīn* (Campbell Thompson, *l.c.*); le syriaque emploie أُصَا < אסא *'âsa'* (*Dict. Bible* V, 1366). Son nom le plus courant, *rihān*, « l'odorant », signale assurément une odeur forte, comme le basilic que ce même mot sert à désigner en Afrique du Nord (Ducros, *l.c.*). Son odeur passe cependant pour faiblement aromatique et assez agréable (id., *l.c.*). L'arbuste en lui-même peut atteindre jusqu'à trois mètres de haut (Germer, *l.c.*) ou la taille d'un homme (*Dict. Bible* IV, 1365-1366).

Il n'est nul besoin d'aller plus loin. L'hypothèse d'Ebbell, malgré un rapprochement astucieux mais artificiel, doit être rangée définitivement au rang des suppositions. Car les évidences archéologiques montrent que le myrte n'a été introduit que très tardivement, sous l'influence de conceptions funéraires étrangères à l'Egypte. Il faudrait admettre, dans le cas où Ebbell aurait raison, que, comme l'arbre-*šwb*, « le perséa » (3), le myrte

(1) Pour le myrte, voir encore : *Dict. Bible* IV, 1365-1367, *s.v.* Myrte; I. Löw, *Aramaïsche Pflanzennamen*, 1881, p. 50.

(2) Une coutume répandue au Moyen Orient et en Grèce consistait à couvrir la fiancée de myrte (Germer, *l.c.*) de sorte que le nom hébreu d'Esther était Hadassah; cf. E. Dhorme, *La Bible, Ancien Testament*, éd. Gallimard, p. 1537 (Livre d'Esther II, 7); *Dict. Bible* IV, 1367; P. Jense, *WZKM* 6, 1892, 210-212; *A Dictionary of the Bible* III, 1900, 465, *s.v.* Myrtle.

(3) Il n'existe, en Egypte, que deux exemplaires de cet arbre, plantés, jadis, par G. Schweinfurth derrière le Musée du Caire. Ces derniers nous ont été signalés par H. Sourouzian que nous remercions vivement.

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

eût pratiquement disparu d'Egypte après y avoir été acclimaté au moment où le vocable *ḫt-ds* apparaît dans le lexique, ce qui ne peut, bien entendu, être retenu. Le terme *ḫt-ds*, bien qu'attesté relativement tard dans le lexique, est très vraisemblablement égyptien; l'aspect du mot, sa consonance, ses graphies pleines font douter qu'il s'agisse d'un emprunt. Si l'on peut faire un rapprochement, avec la prudence qui s'impose en pareil cas, ce ne peut être que dans le cadre de la langue égyptienne même. Alors nous ne voyons que le dém. *ḫts*, un *hapax* qui se trouve, lui aussi, dans un contexte médical (Reymond, *Med. Book* VI, 34 [Ph. 126]) et qui semble bien pouvoir être rapproché du copte ϣⲏⲧⲥ^{S}, ϣⲓⲧⲥ^{B}, désignant « le gattilier » ou éventuellement un arbre qui lui ressemble : « la sesbanie » (cf. *Etude* XXI et notre *Mḥ wḏꜣt, l.c.*).

XIV (7). — *ḤTT DŠ(R)*.

Junker, *l.c.*, 154 : « Für *ḥtt dšr* wird *Wb.* 3, 203, 14 nur unsere Stelle angefürht ».

Cette plante n'apparaît que dans l'Interdit de Philae. Si l'on se fonde sur le qualificatif *tš* < *dšr*, « rouge », on serait enclin à penser à « la betterave rouge », d'autant plus que le copte ϩⲏⲧ, à la scala 44 de la Bibliothèque Nationale (cf. Loret, *ASAE* 1, 62, 383), semble désigner la « betterave » selon Westendorff (*Kopt. H. Wb.* 570; cf. *ALex.* 77.2918). Vycichl (*Dict. Et.*, p. 317), prudent, préfère « bette » ou « poirée ». Pour *ḥtt-tš*, rapproché de ϩⲧⲓⲧ / ϩⲏⲧ, ce dernier ajoute seulement : « plante de couleur rouge, défendue à l'île de Philae », tandis que Charpentier (*Botanique*, 793) se contente de « plante interdite à Philae ». Y voir une simple plante potagère ne paraît pas convenir à ce contexte magique. Aussi nous préférerions comparer au vocable , *ḥṯ* (Junker, *Giza V*, p. 97), désignant une plante non identifiée mais associée, dans une liste de plantes magiques, à *qꜣdt* et *mꜣṯt* (*Etude* XII) qui font justement leur apparition à Philae.

XV (8). — , *JNNK*, « UNE VARIÉTÉ DE CONYZE ».

Junker, *l.c.*, 154 : « *ink* bezeichnet *Wb.* 2, 338, 17 ».

Ce vocable, orthographié *jn(n)k*, continue, encore aujourd'hui, a poser des problèmes de traduction depuis que V. Loret (*Fl.*², 112) voyait en *jnnk/qꜣdt* (lu *qti* par Loret) un couple de deux espèces de conyze, *Conyza Aegyptiaca*, L. et *Conyza Dioscoridis*, L.,

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

dans ce texte même des Interdits de Philae, mais également en suggérant la possibilité « thym » pour *jnnk*. Toute l'ambiguïté réside entre ces deux traductions thym/conyze, en rangeant parmi les interprétations fantaisistes celle de Brugsch (*Dict. suppl.*, 93) : « herba esculenta sacra », au sujet de l'exemple *Mḥ wḏꜣt* (XII, A, B, n. [e]). Encore aujourd'hui, on trouve, pour *jnnk*, la possibilité « thym » ou « conyze » (*ALex.* 77.0341), alors que rien de commun entre ces deux plantes ne justifie un tel rapprochement. Ebbell (*P. Ebers*, p. 131) avait donné « thyme (?) », ainsi que Jéquier (*BIFAO* 19, 139-40), « thym » [1]. La question se complique du fait qu'une étude de Dawson conclut, pour la plante-*bbt*, en faveur de la conyze alors qu'il s'agit vraisemblablement d'une autre herbe à puces, la lysimaque ou le *Plantago psyllium* (*Etude* XVIII).

Une révision du problème posé par *jnnk* ne semble donc pas inutile.

Il faut sans doute regrouper les graphies démotiques *jng*/*jngꜣ*/*ꜣngꜣ*, voire *wng* (Charpentier, *Botanique*, 333) avec *jnk*/*jnnk*, que l'on retrouve sous les formes ⲉⲛⲅ S / ⲉⲛⲟⲩⲛⲅ S / ⲉⲛⲟⲩⲕ B (Vycichl, *Dict. Et.* p. 44; Charpentier, *o.c.* 157). Le dém. *jng* apparaît dans un contexte économique, le p. dém. Lille n° 29, où il est rendu par « thym » par F. de Cenival (*Les associations religieuses en Egypte*, p. 3) : « Nous livrerons des rations, de la résine, du sel, de l'onguent, des couronnes, de l'encens, de la plante-*jng* et de la bière ou du vin ». Si la conyze ne possède pas de valeur alimentaire il faut lui reconnaître la vertu d'éloigner les parasites — puces et punaises — qui devaient infester les maisons des prêtres. L'emploi condimentaire du thym, en revanche, ne nous semble pas totalement acquis, du moins pour l'antiquité [2]. Aussi voyons en *jng* une plante officinale plutôt qu'un végétal prétendument alimentaire.

Pour y voir plus clair, posons brièvement le problème de la conyze qui n'a, il faut l'avouer, jamais été résolu. Car il semble que cette plante — dont on connaît plusieurs variétés — a joui d'une grande faveur auprès des peuples du Proche Orient. La conyze, en héb. סִרְפַּד, *serpad* [3], comme l'a montré Loret (*Fl.*² 112) est rendue, dans l'Ancien Testament (Isaïe 55[13]) par ⲕⲟⲛⲓⲍⲁ, la transcription copte du terme grec, ou ⲉⲛⲅ, ⲉⲛⲟⲩⲛⲅ ou ⲉⲛⲟⲩⲕ (Loret, *RT* 7, 25). Par ailleurs, c'est avec raison que l'on a également rapproché l'arabe برنوف, *barnūf*, « herbe à puce », qui éloigne puces et moustiques, *Conyza*

[1] Ainsi que Darby-Ghalioungui-Grivetti, *Food* II, 806. On verra encore *ALex.* 78.4998 qui reproduit 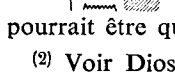 (o. Tor. 57073, r° 5) qui ne pourrait être qu'*jnn*[*k*].

[2] Voir Diosc. III, 38; Berendes, *Dioskuride*, p. 288-9.

[3] Charpentier (*Botanique*, 978) rapproche ce même terme hébreu de l'ég. 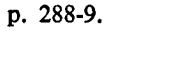 qui a de grandes chances d'être l'équivalent de ⲥⲁⲣⲡⲟⲧ/ⲥⲁⲣⲫⲁⲧ/ⲥⲉⲣⲡⲱⲧ des textes magiques (Crum 356 b). Ce rapprochement est-il judicieux?

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

squarrosa, L. (Ducros, *Droguier*, p. 9), du copte ⲡⲉⲣⲛⲟⲩϥⲉ ˢ dém. *pr nfr* (Vycichl, *Dict. Et.*, p. 164 : *barnūf* « *Conyza odorata* »). Le dém. *pr nfr*, litt. « bonne semence », est symptomatique de l'importance que l'on accordait à cette plante dont l'aspect bénéfique ressort du nombre de termes qui servaient à la désigner, et auxquels on peut sans doute ajouter *nšꜣ*, l'avant-dernier terme végétal de l'Interdit de Philae (*Etude* XVI).

Dans le cadre de la pharmacopée, on utilisait l'*jnnk*, cuit avec du lait de vache ou de la bière douce, contre les calculs de la vessie (Eb. 20 = Lefebvre, *Essai*, p. 144-5). Bln 62 la préconise, avec le pyrèthre (*šꜣms*), le roseau (*twr*) et le miel comme édulcorant à l'intérieur. Ibn el-Beithar (II 1448) rappelait que la conyze (*Conyza-inula*), sous le nom de *thobbâk*, était « salutaire » contre les poisons animaux, surtout le venin des scorpions, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ». Or Bln 78 préconise *jnnk*, avec du myrte (*ḫt-ds*), de la cire, de la résine-*sꜣ-wr*, *jnr spdw*, de la graisse de veau, dans le cadre d'un soin accordé à une piqûre de scorpion. Le thym n'a, quant à lui, aucune vertu pour soigner les piqûres ou les morsures d'animaux venimeux et l'on est bien obligé, de ce fait, d'accorder la préférence à la conyze. Pour terminer, avec *Ambrosia maritima* (*sʿꜣm; Etude* XX), il éloigne les influences malignes, de la même façon que le *ḫt-ds* (Eb. 173), de sorte qu'on l'utilise pour le remplissage de l'œil-*oudjat* (cf. *Mḥ wḏꜣt*, XIV, n. [g]).

Doit-on suivre Vycichl (*Dict. Et.*, p. 44) qui traduit *jnnk* — participe actif **yanānek* — *Erigeron viscosum* L.? Cela reste à établir car l'Egypte abritait de nombreuses variétés de conyzes dont on connaît quelques noms : *jnnk*, *pr-nfr* et peut-être, dans une certaine mesure, *nšꜣ* (*Etude* XVI). Par leur parfum tenace, leurs sucs, elles servaient à éloigner les insectes indésirables considérés, par les Egyptiens, comme des propagateurs de peste. On est étonné de ne pas voir figurer *jnnk* au p. *CGC* 58027, parmi les ingrédients de l'un des deux talismans destinés à prévenir la peste annuelle, mais sa présence dans le remplissage de l'œil-*oudjat* compense largement cette absence. En conséquence, il est difficile de donner une étiquette trop savante à *jnnk*. « Variété de conyze » nous semble pour l'heure suffisant.

XVI (9). — [illegible], *NŠ(ꜣ)*, « UNE VARIÉTÉ DE CONYZE ».

Junker, *l.c.*, 154 : « *nš* wohl identish mit *nšꜣ* *Wb.* 2, 338, 17 ».

Il existe sur cette plante deux dossiers argumentant, l'un en faveur du *Potamogeton lucens* (Keimer, *REA* 1, 1927, 182-97), l'autre pour le *Phragmites communis*, L. (Thomas, *JEA* 45, 38-51). Nous aimerions faire le tour de ce vocable dont l'identification repose

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

uniquement sur l'expression ⲃⲁⲧ *bꜣt nt nšꜣ* placée à proximité de la représentation d'un buisson symétrique à une énorme touffe de papyrus accompagnée du mot ⲃⲁⲧ (Newberry, *El-Bercheh,* II, pl. 16).

Keimer (*l.c.,* 190, fig. 10, et 191-4) voyait dans ce buisson un artifice de dessinateur pour une plante flottant au fil de l'eau. Cette hypothèse peut surprendre car *bꜣt* désigne des fourrés de plantes *dressées* à l'exemple du papyrus qui en est le prototype (Charpentier, *Botanique,* 373), à telle enseigne que le copte ⲃⲱ / ⲃⲉ < *bꜣt* sert à former des noms d'arbre (Vycichl, *Dict. Et.,* p. 24) sur le modèle ⲃⲱⲛ-X. D'autre part, *nšꜣ* figure parmi les produits amenés par l'Oasien depuis le Ouadi el-Natroun dans la vallée du Nil (R 20). Il ne saurait donc s'agir d'une plante appartenant à l'espèce *Potamogeton* qui ne croît que dans l'eau des canaux et certainement pas, en tout cas, au Ouadi el-Natroun (*sḫt ḥmꜣt*) dont l'Oasien était originaire. Keimer, lui-même (*l.c.,* 194), avait honnêtement reconnu ce fait comme troublant et n'avait su proposer d'explication.

La difficulté peut être palliée en proposant l'autre hypothèse d'E. Thomas, le *P. communis* qui peut atteindre jusqu'à cinq mètres quand il pousse dans l'eau, conservant une taille moindre dans les terrains secs (Täckholm, *Student's Flora,* p. 697). C'est sans doute cette variété croissant dans des terrains secs qui servait à confectionner des flèches (Lucas, *Materials,* p. 131). Pourtant, E. Thomas fonde son argumentation sur le fait que le vocable *nšꜣ* évoque le nom du décor de proue de la barque solaire, , décor rappelant, comme l'avait supposé Jéquier (*BIFAO* 9, 56-7), les roseaux arrachés lors de la progression de la barque, suggérés par des éléments alternativement ronds et fuselés, lesquels évoqueraient, selon E. Thomas (*l.c.,* 47), des rhizomes de *P. communis.* Mais, bien que jadis, cette plante eût servi à confectionner des nattes (Lucas, *o.c.,* p. 136, p. 365), il serait étonnant que le rapprochement entre *nšꜣ* et *šꜣw* fût fondé.

Keimer avait suggéré, pour consolider son hypothèse, un rapprochement entre le vocable *nšꜣ* et l'euphémisme désignant le crocodile, , , *šj* (*l.c.,* 195-6), proposition en général reçus (cf. Quaegebeur, *Le dieu égyptien Shaï dans la religion et dans l'onomastique,* p. 72; Charpentier, *o.c.,* 1061; Thomas, *l.c.,* 49). *Nšꜣ* aurait constitué une désignation particulière et *šj,* à travers cet euphémisme, un terme plus général pour « plantes ou herbes aquatiques » (Keimer, *l.c.,* 197). Cependant, *nšꜣ* et *šj* ne peuvent évoquer des choses identiques car le second vocable exprime, sans que l'on ait besoin d'insister, l'idée de plante aquatique flottant au fil de l'eau, alors que *nšꜣ* évoque une plante dressée à proximité de l'eau. En effet, *šj* apparaît comme un résultat de l'observation : le crocodile se dissimule dans les plantes aquatiques, dont son dos, hérissé d'écailles, imite l'aspect, pour mieux surprendre l'imprudente servante se rendant à l'aiguade ou

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

pour emporter, au fond des eaux, un des éléments d'un troupeau franchissant un gué [1].

Le fait que le crocodile soit souvent représenté à proximité d'une touffe de plante reconnue comme étant une variété de *Potamogeton,* ainsi que son nom désignant, par euphémisme cet amphibie, nous inciteraient plutôt à voir en , *šj,* la plante aquatique par excellence, le *Potamogeton.* L'expression *šj ntj ḥr mw,* « la plante-*šj* qui est sur l'eau », alias le crocodile (Charpentier, *o.c.,* 1061), semblerait favoriser cette hypothèse.

Nšꜣ, en revanche, est une plante qui, d'après la représentation d'El-Bercheh, peut soutenir la comparaison, sur le plan de la taille, avec le papyrus. La solution *Potamogeton* nous semble donc à écarter définitivement; *P. communis* nous paraît, par ailleurs, peu convenir aux vertus du végétal *nšꜣ* dont on connaît bien l'emploi au travers des textes médicaux, soit tel quel pour un pansement (Eb. 694 = H. 110), soit sous forme de deux variétés, respectivement *nšꜣw šmʿw / nšꜣw mḥw* (Eb. 669) pour un soin similaire. Les rameaux (*ʿḫmw*) de cette plante font également l'objet d'une utilisation externe (Eb. 56), ainsi que les semences (*prt*) pour un pansement (H. 13, 169), et la sève (*mw*) (Eb. 825) (*Wb. äg. Drog.,* p. 316-7; Germer, *Arzeinmittelpfl.,* 286) [2].

[1] Au sujet de *šj,* un article récent (Tiano, *CdE* 49/118, 258-64) évoque quelques points qui demandent à être éclairés. Etudiant un monument appartenant à une collection privée, dont le possesseur était un certain , *Kꜣ-m-nfrt,* l'auteur en vient à étudier le titre , transcrit *jmj-r pr šjw.* L'identification entre écrit avec le déterminatif des grains, bien visibles sur la photo (*o.c.,* 260, fig. 1), et la coriandre, *Coriandrum sativum,* L., le , *šꜣw* des papyrus médicaux n'est guère probante et, à plus forte raison, un prétendu lien entre et la désignation du crocodile qui repose sur de vagues similitudes graphiques.

Car la coriandre, à l'odeur désagréable lorsqu'elle est fraîche, est uniquement cultivée (Muschler, *Flora,* 691); elle n'appartient pas à la flore égyptienne puisque l'on ignore à l'état spontané cette ombellifère (Germer, *Flora,* 135-6). De plus, ce n'est pas une plante d'eau, ce qui suffirait en soi à éliminer tout amalgame dangereux entre et . De plus, le mot du titre *jmj-r pr šjw,* semble identique au vocable graphié dans l'expression , un lieu d'approvisionnement du temple de Rêneferef, où est sûrement une graine comme nous l'a confirmé Mme P. Posener-Kriéger à qui nous adressons nos vifs remerciements. On verra *Archives de Rêneferef,* pl. 58A cadre 34 (à paraître).

[2] L'existence de deux toponymes attestés à l'Ancien Empire, , *jw nšꜣ* (Zibelius, *Äg. Siedlungen nach Texten des Alten Reiches,* p. 22-3) et , *nšꜣwt* (id., *o.c.,* 127-8, cité par *ALex.* 78.2244) va dans le sens de la plante aquatique, bien que l'hiéroglyphe , ne ressemble pas à un déterminatif, mais à un bilitère, *nš,* ou à un trilitère *nšꜣ.*

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Les qualités de cette plante, rapportées à sa présence dans l'Interdit de Philae, suggèrent un végétal :

1) qui croît à proximité de l'eau, comme l'indique son nom, mais qui n'est pas forcément aquatique;
2) dont les parties possèdent un principe actif employé en médecine et qui possède de la sève;
3) qui est vraisemblablement odorante comme les autres végétaux de l'Interdit.

Qu'il nous soit permis d'évoquer, à notre tour, une possibilité fondée sur des observations personnelles. Nous pensons à ce végétal qui pousse près des canaux, en Haute et en Basse Egypte et qui, dans la région de Hoš 'Issa, peut atteindre 2,50 à 3 mètres de hauteur, à la façon d'un arbuste ou d'un gros buisson et qui n'est autre que *Conyza squarrosa,* L. (cf. *Etude* XV), dont le copte a retenu le nom sous l'expression ⲡⲉⲣⲏⲟⲩϥⲉ < dém. *pr nfr,* et que les paysans nomment, sans hésitation, *barnūf.* Si notre suggestion est bonne, *prt nfr* ne serait donc qu'une désignation secondaire de *C. squarrosa,* L., fondée sur les qualités de la semence de *nšꜣ*.

XVII (10). — *GMJ/KMJ.*

Junker, *l.c.*, 154 : « Zu *gmj* « eine (gemüse-)Pflanze » siehe *Wb.* 5, 170, 5 ».

Gmj désigne vraisemblablement un type de jonc, comme l'indique le copte ⲕⲁⲙ[SB] / ⲕⲓⲙ[Sf] (Vycichl, *Dict. Et.*, p. 80), « jonc » et non « roseau », ce que confirme l'hébreu *gômê* (*Dict. Bible* V, 1204). Ici, la question est de savoir si *gmj* est le générique du jonc commun — on y voit même le *Juncus maritimus,* Lam. (Charpentier, *Botanique,* 1285) qui servait à confectionner les pinceaux de scribe (cf. Hassan Ragab, *Contribution à l'étude du papyrus,* p. 97; Lucas, *Materials,* p. 137) — ou bien s'il s'agit d'un jonc particulier. L'Interdit figurant à Philae, *gmj* pourrait être identique à , *qm Kꜣš,* qui entrait dans la confection du Kyphi (Loret, *Kyphi,* p. 39-42). Loret (*l.c.*) proposait *Andropogon Schoenanthus,* L. (= *Cymbopogon schoenanthus* (L. Spreng.), le jonc odorant, qu'affectionnent particulièrement les chameaux à cause de son odeur qui rappelle celle du citron (Bedevian, 349). Comme l'indique une glose d'Edfou (*E* II, 211, 7), ce *gmj Kꜣš* est identique à la plante *šwt-Nmtj* (Charpentier, *o.c.*, 1071, et surtout Graefe, *GM* 18, 15-20). Chassinat (*Khoiak* II, p. 425 sq.), pour sa part, avait écarté, pour *šwt-nmtj* =

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

gmj Kꜣš, la traduction *A. schoenanthus*, le schoenanthe, mais il faut bien reconnaître que c'est au Soudan qu'il atteint son développement maximal — 3 mètres — bien qu'il existe également en Afrique du Nord. Pour notre part, nous préférons conserver l'hypothèse de Loret d'autant plus que l'on a trouvé, dans un petit panier de la cachette des momies de Deir el-Bahari (XXIe Dyn.), du *C. schoenanthus* (Germer, *Flora*, p. 4-5), mêlé à *Evernia furfuracea* (L.) (Id., *o.c.*, p. 226-7), cette dernière provenant de Grèce, ce qui confirme l'emploi, comme base de parfum, de *C. schoenanthus*, qui possède une huile puissamment aromatique, ce qui, a priori, ne doit pas étonner dans le contexte des Interdits où *gmj* n'est certes pas n'importe quel jonc.

CONCLUSION

Après avoir fait le tour de cette liste et tenté de jeter un peu de lumière sur chacune des plantes qui la composent, il nous faut en comprendre la signification. Tentons de résumer, point par point ce que nous en savons :

1) Certaines graphies, incorrectes, étaient susceptibles d'engendrer des confusions dans l'interprétation du texte. Seule une comparaison avec des textes médicaux et magiques permet de choisir la solution satisfaisante. Ainsi, [illegible] se lit *ʿfꜣj/w*, [illegible] *mꜣṯt* et non *mꜣṯrt*, [illegible] est *qꜣdt* et non *qt/ṯ*, [illegible] est sans aucun doute *ḥt-ds*. Ces graphies défectueuses plaident pour un texte recopié dont on ne comprenait plus l'entière signification.

2) Comme le précise l'Interdit, certaines de ces plantes ne peuvent être consommées. Ce sont sans doute les quatre premières : *ʿfꜣj/w*, *Lactuca amara*, L.?; *ḏꜣjs; bjꜣ*, *hapax; mꜣṯt*, *Apium graveolens*, L. En effet, trois d'entre elles, les deux premières et la dernière, figurent au Calendrier du Caire où elles font l'objet d'un interdit, deux jours de l'année. On peut présumer que cet interdit devait remonter fort loin puisque la plante *ḏꜣjs*, dès les Textes des Pyramides, ne doit pas être consommée par le roi.

3) De surcroît, *ʿfꜣj/w* et *ḏꜣjs*, aux fameux p. Berlin 3027, qui reproduit des formules destinées à la protection de la mère et de l'enfant, figurent en compagnie l'une de l'autre, à quelque intervalle. Cela n'est pas un hasard. A plusieurs reprises, dans les textes médicaux, les deux plantes combinent leurs principes, indiquant par là qu'elles possèdent des propriétés analogues. Il s'agit d'un couple de plantes comme on en connaît d'autres comme *ʿnḫ-jmj / sn-nww* (cf. Annexe de l'*Etude* XXII) et *ḥt-ds / šꜣms*.

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

4) Le même p. Berlin 3027 laisse percer une des raisons pour lesquelles *ḏꜣjs* était connectée à Osiris. On y apprend, en substance, que le dieu avait été obligé, à un moment donné de son existence, d'absorber de cette plante à l'amertume corrigée par du miel.

5) Les autres végétaux, comme nous l'avons vu, sont des plantes aromatiques également employées en magie et en médecine, comme le *ḫt-ds*, et *qꜣdt*, une Hédéracée, qui sont destinés, respectivement à éloigner les démons qui propagent la peste, au p. Ed. Smith; à écarter, à l'instar de l'armoise (*sʿm*), le serpent-*sksk* des *Coffin Texts* et du *Livre des Morts*.

6) La plante *qꜣdt*, que certaines raisons empêchent d'affirmer qu'il s'agit du lierre, était profondément attachée au dieu. Elle assurait la protection d'Osiris, inventeur du lierre, selon Diodore, et devait être interprétée comme un végétal funéraire ornant parfois les cuves des sarcophages, celle de la dame Isis par exemple, comme garantie d'éternelle jeunesse.

7) Deux parmi les végétaux cités, le *ḫt-ds* et la plante-*jnnk*, une variété de conyze, se trouvent également parmi les ingrédients qui servent à remplir l'œil-*oudjat* qui passe, le 15e jour, pour l'habitation d'Osiris. Cela confirme, s'il en était besoin, qu'il s'agit de plantes apotropaïques.

8) Une glose des textes médicaux confirme un aspect divin des feuilles du *ḫt-ds* qui passe pour « les feuilles du dieu », à savoir Osiris.

9) Les conyzes semblent jouer un rôle important pour faire fuir les parasites, vecteurs de maladie, comme le montrent des contextes tant magiques que médicaux.

10) *Gmj* et *bjꜣ* — hapax — mis à part, elles passent toutes, dans divers contextes — médical, magique — pour des plantes apotropaïques ou dont l'efficacité, en dehors de leurs vertus propres, est liée à la magie.

11) En tout cas, toutes les plantes de cet Interdit semblent aquatiques ou pousser à proximité de l'eau.

Toutes ces observations traduisent une incohérence paradoxale que Junker (*l.c.* 154-5) n'a pu expliquer de façon satisfaisante. Il s'agit, en effet, de plantes dont certaines figurent, à plusieurs reprises, dans des contextes osiriens quand elles ne sont pas réputées osiriennes. L'interdit des animaux tels que l'âne et le chien s'explique comparativement beaucoup mieux car leur cri respectif est susceptible de troubler la paix du sanctuaire.

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Ainsi, on conçoit davantage que le texte de Philae — exhortation destinée aux prêtres du temple — est un abrégé. Les plantes qui y figurent, telles que *ḏꜣjs*, *ʿfꜣj/w*, *mꜣṯ·t*, faisaient l'objet d'un interdit certains jours de l'année où elles étaient mises en connexion avec le dieu. Chacun devait savoir, grâce aux calendriers religieux, à quelle date ces plantes ne devaient pas figurer dans l'île ni être consommées.

BIFAO 86 (1987), p. 1-32 Sydney H. Aufrère
Études de lexicologie et d'histoire naturelle, VIII-XVII.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net